SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DÉCAPANT UNIVERSEL
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation cutanée, categorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Cancérogénicité, catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer . Toxicité spécifique pour certains organes cibles ?Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? Exposition répétée STOT rép., catégorie 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes
Environnement:	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit:	Contient: dichlorométhane; chlorure de méthylène
Pictogramme(s) de danger:	
Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	200-838-9	50-75	Xn	40	

tetrafluoroethane	811-97-2	212-377-0	10-25	-	-	B
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	5-10	F	11	B
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	918-811-1	5-10	Xn,N	51/53-65-66-67	
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	0-1	F,Xi	11-36-67	B
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
dichlorométhane; chlorure de méthylène	01-2119480404-41	75-09-2	200-838-9	50-75	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Carc. 2, STOT SE 3, STOT RE 2	H315,H319,H351,H335,H336,H373	
éthanol; alcool éthylique		64-17-5	200-578-6	5-10	Flam. Liq. 2	H225	B
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	01-2119463583-34	64742-94-5	918-811-1	5-10	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H336,H304,H411	
CO2		124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	0-1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne							
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale							
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau :
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation :
EN CAS D?INHALATION: transporter la personne à l?extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène
Pratiquer la respiration artificielle seulement si le sujet ne respire plus
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Ingestion :
Ne pas faire vomir
Rincer la bouche avec de l'eau (ne pas avaler)
En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Irritant pour les voies respiratoires Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, difficultés respiratoires graves, maux de tête.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie Symptoms : abdominal pain, dizziness, diarrhea, cough, headache
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
	Chlorure de méthylène est classifié comme carcinogènes Cat.2 En cas d'expositions répétées, des examens médicaux réguliers sont conseillés

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangeureux
CO,CO2,HCl
composants chlorés

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone.

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Laver le site de déversement avec de l'eau et un détergent

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipment devra être mis à la terre
Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	500 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Protection individuelle :	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)
la peau et les mains :	Porter des gants (alcool de polyvinyle)
les yeux :	Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide sous pression.
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	Aucun(e)
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.18 (@ 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	80 mPa.s (@ 20°C).

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2,HCl
traces de chlore et phosgène

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effet cancérogène suspecté-preuves insuffisantes

Inhalation :	Irritant pour les voies respiratoires Concentrations élevées peuvent causer des effets narcotiques.
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
dichlorométhane; chlorure de méthylène	75-09-2	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-94-5	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

Risque présumé d'effets graves pour les organes

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l´éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN :	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d''expédition:	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	2.1
ADR/RID - Code de classification:	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d''emballage:	Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environement:	Non
IMDG - Marine pollutant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	**(FR) France**
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°12: Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après , TABL27, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	602: Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques ou aromatiques, 603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:	R11: Facilement inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
*Explication des mentions de danger:	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 : Susceptible de provoquer le cancer . H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.